

Programme de formation

Exercer le métier d'assistant maternel : cadre professionnel, responsabilités et protection de l'enfant

Public	Tout professionnel amené à intervenir dans le cadre de la prestation
Objectif général	Permettre aux assistants maternels de situer leur rôle et leurs responsabilités dans le dispositif d'accueil du jeune enfant, de comprendre le cadre juridique et institutionnel de leur activité, de garantir la sécurité et les conditions favorables au développement de l'enfant et d'adopter une conduite adaptée face à une situation préoccupante.
Objectifs pédagogiques	• Identifier les principaux acteurs, dispositifs et structures intervenant dans l'accueil du jeune enfant. • Situer l'activité de l'assistant maternel dans le cadre politique, administratif et institutionnel de la petite enfance. • Identifier les droits et les responsabilités des enfants et des familles dans le cadre de l'accueil. • Distinguer les différents statuts et cadres juridiques d'exercice des assistants maternels, selon leur employeur ou leur mode d'exercice. • Repérer les principales dispositions relatives à la protection sanitaire et sociale de l'enfant et de sa famille. • Mettre en œuvre les pratiques permettant de garantir la sécurité physique et affective des enfants accueillis. • Identifier les conditions favorables au développement et au bien-être du jeune enfant. • Repérer les signes ou situations pouvant révéler qu'un enfant est en danger ou en risque de l'être. • Distinguer les différentes situations nécessitant une vigilance, une transmission d'information ou une orientation. • Appliquer les principes et étapes de transmission d'une information préoccupante dans le respect du cadre professionnel. • Adopter une posture professionnelle adaptée face à une situation de danger ou de risque pour l'enfant.
Pré requis	Accueillir des enfants en tant qu'assistant maternel
Durée	7h
Effectif	15 personnes maximum
Modalités de formation	Présentiel
Moyens pédagogiques	• Formation E-Learning réalisée par des Formateurs diplômés • Supports de cours dématérialisés • Quizz de validation des connaissances
Validation des acquis	• Quiz avant/après • Questionnaire d'auto-évaluation
Sanction de la formation	Attestation de formation et certificat de réalisation individuels

Programme

F1 : Connaître le cadre politique

- P1 : L'état de la constitution
- P2 : Le président et son gouvernement
- P3 : Le parlement et l'élaboration des lois
- P4 : L'élaboration et le vote d'une loi

F2 : Connaître le cadre administratif

- P1 : L'organisation des collectivités territoriales
- P2 : Les structures sanitaires et sociales

F3 : Connaître le statut juridique de l'enfant et de la famille

- P1 : Le cadre juridique et institutionnel de l'enfant
- P2 : Le cadre juridique et institutionnel de la famille

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour envisager les aménagements nécessaires.

Programme de formation

Exercer le métier d'assistant maternel : cadre professionnel, responsabilités et protection de l'enfant

F4 : La protection sanitaire et sociale de la famille

- P1 : L'organisation de la PMI
- P2 : Les examens médicaux de la mère et de l'enfant
- P3 : Le rôle des certificats de santé
- P4 : Le rôle du carnet de santé
- P5 : Le rôle des vaccinations
- P6 : La protection sociale de la famille
- P7 : La protection de l'enfance en danger
- P8 : La protection de l'enfant handicapé

F5 : Les différentes structures d'accueil du jeune enfant

- P1 : L'accueil pour les enfants de moins de 6 ans
- P2 : L'école maternelle

F6 : Connaître le statut juridique des assistant maternels employés par des personnes de droits privés

- P1 : Les statuts juridiques des assistants maternels employés du particulier employeur
- P2 : Les statuts juridiques des assistants maternels employés par une personne morale du droit privé
- P3 : Les responsabilités des assistants maternels
- P4 : Les infractions

F7 : Statut juridique des assistants maternels employés par des personnes de droits publics :

- P1 : Le décret 94-909

F8 : Savoir garantir la sécurité des enfants accueillis

- P1 : Appliquer un PAI (Projet d'accueil individualisé) élaboré avec le médecin de PMI
- P2 : Respecter l'équilibre alimentaire de l'enfant ou du nourrisson
- P3 : Préserver la qualité du sommeil de l'enfant lors de l'accueil
- P4 : Respecter son devoir d'alerte sur l'état de santé de l'enfant si un doute advient

F9 : Savoir garantir le bon développement des enfants accueillis

- P1 : Le développement du langage
- P2 : Le développement de la personnalité
- P3 : La responsabilité du bien être affectif lors de l'accueil
- P4 : La responsabilité de l'apprentissage des règles de vie durant le temps de l'accueil

F10 : Savoir garantir l'épanouissement des enfants accueillis

- P1 : Garant de proposer un environnement ludique
- P2 : Garant de la stimulation quotidienne de l'enfant dans le respect de son développement
- P3 : Garant de la socialisation de l'enfant (RAM, Bibliothèque, sorties culturelles...)
- P4 : Garant de la continuité éducative avec les parents

F11 : Savoir détecter les enfants en danger

- P1 : Les signaux faibles d'alerte psychologique de la maltraitance physique
- P2 : Des comportements révélateurs de maltraitance psychologiques
- P3 : Des comportements révélateurs de maltraitance sexuelle

F12 : Savoir transmettre une information préoccupante

- P1 : Pourquoi signaler et transmettre une information préoccupante sur un enfant
- P2 : Comment remplir la fiche d'information préoccupante

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour envisager les aménagements nécessaires.